



J'ai entamé un abandon de poste 03/02/2012

Par **skwals**, le **06/03/2012 à 03:13**

je suis dans ma boite depuis une dizaine d'année et ma supérieure hiérarchique m'a conseillé de faire un abandon de poste car l'entreprise ne veut pas entendre parler de rupture conventionnelle.

Cela fait 3 jours que je ne me suis pas présenter à mon poste de travail et elle me conseille de ne pas récupérer les courriers, de ne pas répondre non plus aux appels de la direction et de ne pas me présenter à l'entretien.

Elle m'a dit qu'il y a un collègue qui est parti de la boite dans cette situation et a eu ses papiers pour l'allocation chômage dans un délais très court.

J'ai vu le collègue en question qui m'a annoncé que tout s'était bien déroulé et a été indemnisé par les assedic.

Je vous dirai par la suite le délais d'attente entre chaque courrier.

Par **janus2fr**, le **06/03/2012 à 07:07**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien le but de votre post, vous ne semblez pas avoir de question à poser...

Sachez toutefois que l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier. Il peut faire durer la situation tant qu'il le veut. Pour lui, cela ne représente que l'obligation de vous éditer chaque mois une fiche de paie à 0€. En revanche, pour vous, pendant ce temps là, vous ne pouvez ni toucher le chômage, ni reprendre un autre job.

Par **RMS**, le **07/03/2012 à 23:31**

Il n'y a sûrement pas de question, certes, mais que sa DRH lui conseille de faire un abandon de poste vous trouve ça normal? moi non!!! je trouve encore une fois que tous les droits sont en faveur des employeurs. Et ce que je trouve encore injuste c'est de passer des diplômes et ne pas pouvoir mettre à profit nos compétences acquises lors de ces formations. Nous travaillons dans des entreprises où il n'y a pas d'avancement et notre DRH nous félicite de notre enthousiasme et notre volonté mais ne nous donne aucune chance d'aboutir. Ne nous propose pas non plus un poste équivalent. On ne demande pas des indemnités DE LICENCIEMENT mais juste avoir la possibilité de conserver les acquis de nos droits.

Par **janus2fr**, le **08/03/2012** à **07:11**

[citation]mais que sa DRH lui conseille de faire un abandon de poste vous trouver ça normal? moi non!!! je trouve encore une fois que tout les droits sont en faveur des employeurs.

[/citation]

Si je comprends bien, sa DRH lui a conseillé l'abandon de poste suite à sa volonté de quitter l'entreprise afin d'être licencié et toucher les allocations chômage. Je suis d'accord que ce n'est pas honnête, le salarié aurait du démissionner et partir sans rien.

Mais je ne vois pas bien en quoi cela montre que les droits sont en faveur des employeurs, ni ce qu'il y a d'injuste ici.

L'employeur propose une magouille, certes, mais qui ne profite qu'au salarié ici !